

**MAIRIE MARSAT**  
10 rue du Coudet  
63200 MARSAT  
Tél.04.73.64.59.00

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES ARRETES DU MAIRE**

**ARRETE N° 2021 – 32**

**PAGE : 32**

**OBJET : Autorisation de voirie parking de l'école**

La Maire de la Commune de MARSAT (Puy de Dôme),

Vu l'article L2212 du Code des Collectivités Territoriales,  
Vu le Décret n°54-724 du 10 juillet 1954 portant règlement général sur la police de la circulation routière,  
Vu la demande de la SARL DUGOUR sis à Luzet 63 530 VOLVIC, pour occuper une partie du domaine public, parking des écoles à partir du 29 mars 2021.

Considérant qu'il appartient à l'autorité municipale de prendre les mesures nécessaires pour assurer la circulation et la sécurité à l'intérieur de l'agglomération.

**ARRETE :**

Article 1 : La SARL DUGOUR Luzet 63 530 VOLVIC, est autoriser à occuper une partie du domaine public, parking des écoles à partir du 29 mars 2021.

Article 2 : Le stationnement sera interdit au niveau des PAV.  
La signalisation réglementaire sera mise en place par La SARL DUGOUR pendant la durée des travaux,

Article 3 : Tous les agents de la force publique : Monsieur le Commandant de Police de Riom et tous agents de la circulation sont chargés de l'exécution du présent arrêté,

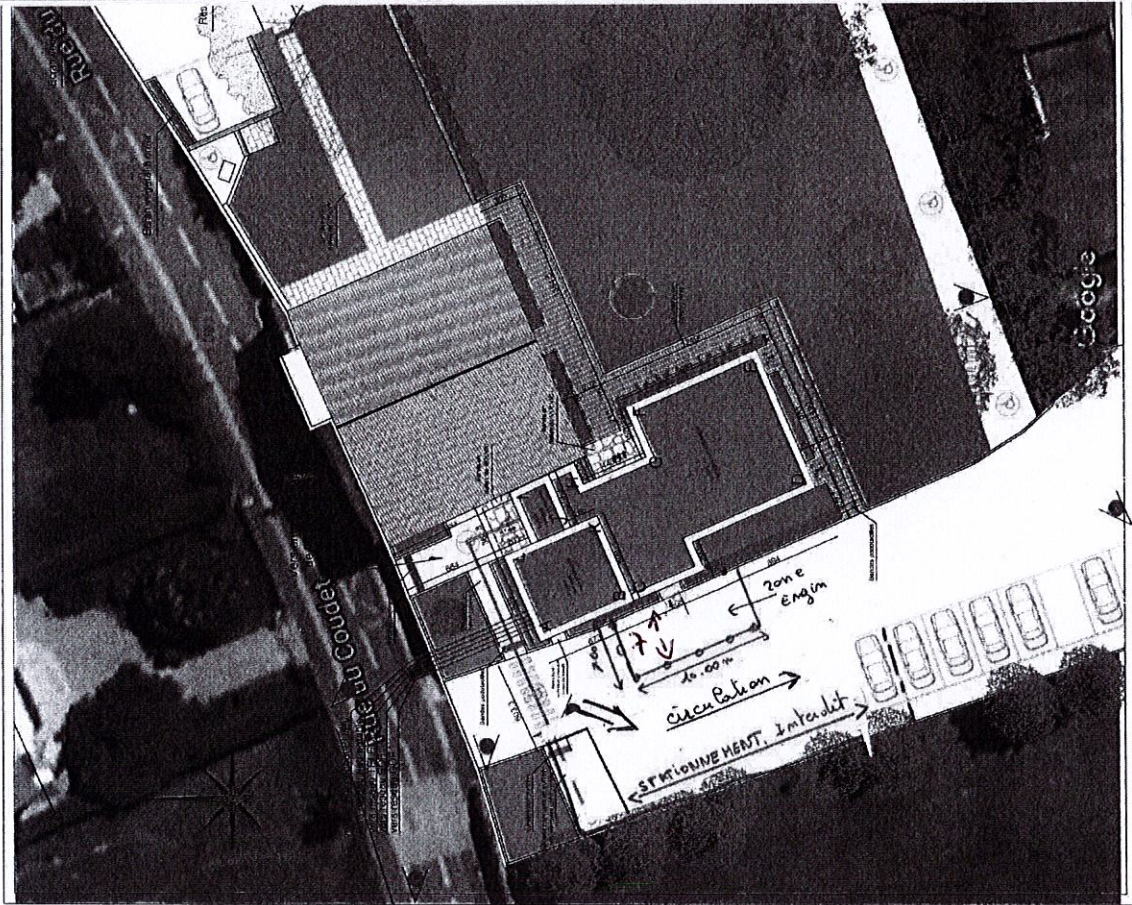
Article 4: Les contrevenants au présent arrêté seront passibles de procès-verbaux et poursuivis conformément aux lois,

Article 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :  
Monsieur le Commandant de Police de RIOM,  
La SARL DUGOUR,  
et sera affichée et publiée en Mairie.

Marsat,  
le 23 mars 2021

Anne Catherine LAFARGE  
Maire de Marsat





**SARL DUGOUR Claude**  
Maçonnerie - Génie Civil  
Luzet - 63530 VOLVIC  
☎ 04 73 33 67 02  
✉ [claudedugour@orange.fr](mailto:claudedugour@orange.fr)  
Siret: 319 216 043 00011 - APE 4391C